

Éric Zemmour: «Comment nier que le prénom puisse être un sujet politique?»

Article rédigé par *Causeur*, le 29 mars 2024

Source [Causeur] : Il n'aura pas eu le dernier mot. Après sa condamnation en appel dans le procès qui l'opposait à Hapsatou Sy, Éric Zemmour n'en démord pas: donner un prénom français à son enfant, c'est faire un pas vers la France. « *À travers moi, ce sont des millions de Français que l'on veut faire taire* ». Il regrette surtout qu'un débat sur l'assimilation se termine par une condamnation au tribunal, et dénonce un harcèlement judiciaire à son encontre qui s'accélère depuis qu'il s'est attaqué à la politique. Enfin, il nous explique qu'il n'est pas fâché avec Marion Maréchal, et en quoi il vaut mieux selon lui voter pour la liste de cette dernière que pour celle de Jordan Bardella.

Causeur. Le Corinnegate vous vaut une nouvelle condamnation pour injure à caractère raciste. Allez-vous vous pourvoir en cassation ?

Eric Zemmour. Oui, sait-on jamais : certains juges peuvent faire du droit et pas de la politique ! Il y a aujourd'hui 155 000 Corinne en France. Elles seront ravies d'apprendre que leur prénom est devenu une « *insulte pour la France* » et une « *injure raciale* » grâce à Madame Hapsatou Sy.

Ne pouviez-vous pas lui dire la même chose de façon plus légère ? Vous avez renvoyé à Hapsatou Sy son terme, « *insulte pour la France* », au sujet de son prénom, n'était-ce pas un peu violent ?

J'ai démontré que les parents d'Hapsatou Sy avaient enfreint la loi, encore en vigueur au moment de sa naissance, en nommant leur fille Hapsatou. Enfreindre la loi d'un pays c'est l'insulter. Je ne compte absolument pas m'excuser. Une vérité, même condamnée par des juges politisés, reste une vérité.

Au demeurant cette affaire de prénoms ne vous porte pas chance. Beaucoup de gens qui vous apprécient sont très hostiles à l'idée d'une loi sur les prénoms. Franchement, croyez-vous que la France de 2024 est prête à revenir à la tradition napoléonienne et à laisser l'Etat se mêler des prénoms de ses enfants ?

C'est un débat important, mais qui n'avait rien à faire dans une cour de justice. Quand la justice est au service de la politique, c'est que notre régime prend une pente dangereuse.

Cela vous permet au moins de me reparler du fond de l'affaire : l'assimilation. Comment peut-on parler d'assimilation sans parler de l'élément premier de votre identité qui indique immédiatement dans quel univers culturel vous avez été élevé ? Il n'y a qu'à voir à quel point le fait de révéler ou non le prénom des mis en cause dans certaines affaires est un sujet hautement sensible. Comment nier que le prénom puisse être un sujet politique ?

[Lire la suite](#)

29/03/2024 01:00